AFFECTIONS D'ESTOMAC, SANG PAUVRE
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES
FIÈVRES ET SUITES DE FIÈVRES

QUINA-LAROCHE

PARIS 8, rue Drouot. SIX MEDAILLES D'OR RÉCOMPENSE DE 16.600F NEW-YORK Fougera & Co

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Derenbecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,918—Division C—Attendu que John J. Derenbecker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Derenbecker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
8 mars — 8 12 17

Succession de John Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,342—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Wegmann, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
8—mars—8 12 17

Succession de Mme Rose Vallat, veuve de Auguste Chevillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,859—Division A—Attendu que Mme Sophie Vallat, veuve de Joseph Monnier, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rose Vallat, veuve de Auguste Chevillot, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
2 mars—2 6 11

Succession de John Henry Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 55,363—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Henry Schulte, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
3 mars—3 7 12

Succession de Martha Braxton, épouse de William Boid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,346—Division E—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martha Braxton, épouse de Wm. Boid, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Chrétien et Suthon, avocats.
1 mars—1 5 10

Succession de Ernest Morel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54 279—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Léonie Fortier, veuve de Ernest Morel, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
4 mars—4 8 13

Succession de Mme Delphine Malochée, Vve de Charles Guesnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,133—Division E—Attendu que Henry Joseph Malochée a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dati dans la succession de feu Mme Delphine Malochée, Vve de Chas Guesnard décédée intestate, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN, Greffier
1 Mars—1 5 10

Succession de Matthew Gorbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,898—Division A—Attendu que Mme Elizabeth Gorbach, veuve de Matthew Gorbach, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Matthew Gorbach, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
6 mars—6 10 15

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la Independent Cotton Oil Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans,—No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte présenté par Emanuel Steinhardt, receveur de la Independent Cotton Oil Company ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Dinkelspiel & Hart, avocats.
6 mars—6 10 15

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 51,897—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—A Menendez vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la réunion des créanciers de Antonio Menendez, insolvable dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Henry L. Garland, Jr., notaire public, en son bureau, No 618 Commercial Place, dans cette ville, le MARDI, 29me jour de mars 1898, à onze heures A. M., dans le but de fixer le temps, les termes et conditions de la vente de la propriété remise par l'insolvable dans cette affaire, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1898.

Signé F. A. MONROE, juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
Henry Loubat, Syndic.
E. N. Whittemore, Avocat.
23 fév—23—mars 12 19 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 55,742—Cour Civile de District, Division E—Max Wolfson vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de bien du pétitionnaire Max Wolfson, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion de ses dits créanciers soit ordonnée, et convoquée et tenue pardevant Joseph N. Wolfson, notaire public, en son bureau, Chambre No 704, Liverpool et London et Globe Bldg., en cette ville, le 22me jour de mars 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; ladite réunion dans l'intervalle toutes procédures civiles contre la personne du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. P. Reilly, soit nommé pour convoquer les créanciers ab[illegible]

[illegible] février 1898.

[illegible] MONROE, Juge [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR STROUDBACK & STERN. | PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. | ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES TOUT NEUFS

PAR ORDRE DES LIQUIDATEURS,

LE STOCK ENTIER DE LA FAMEUSE MAISON

Grant & Jurg Funiture Company, Ltd

Consistant en Meubles Beaux, Moyens et Bon Marché,

Dans tous les Grades des Plus Belles Manufactures dans les Etats-Unis.

Dans la re-liquidation de Grant & Jurg Furniture Company, Ltd.—No 55,499. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—LEONARD STERN, Encanteur—le JEUDI, 17 mars 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux, Nos 423 et 437 rue du Camp, en vertu de et conformément au ordre de l'Hon. Juge Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 4 mars 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques sans limites ni réserves, le stock entier de Meubles et autres Mobiliers appartenant à ladite Grant & Jurg Furniture Company, Limited.

N. B.—Les ventes privées seront continuées comme d'habitude jusqu'au jour de la vente.

CONDITIONS—COMPTANT. 5 mars—à date

VENTES A L'ENCAN

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix dans le Sixième District.

Andrew E. Nelson vs ses Créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 52 654.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur le JEUDI, 24 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu en vertu d'un ordre de vente de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, signé le 18 septembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, aux enchères publiques—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marengo, Sud Robertson, [anciennement Breslew] Milan et Fr. ret [anciennement Long], étant l'îlet No 600 de quel dit lot de terre est désigné par le No 8 [huit] sur un devis annexé à un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, en cette ville le 18 janvier 1895, et mesure en mesure américaine 30 pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, ledit lot commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Sud Robertson et Marengo, étant la même propriété que le présent hypothécaire a acquise par achat de John Walter Nelson, d'après un acte passé pardevant le soussigné notaire le 8ème jour d'octobre 1895 et dûment enregistré dans le bureau des transcrits de cette paroisse dans le livre 158, folio 754. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, ardoisée, à deux étages, contenant un grand salon de réception, salons, salle à manger, cuisine, office, cour, quatre chambres à coucher, bains avec lavabo stationnaire. La maison est neuve et pas encore finie.

2° Une certaine portion de terre en cette ville, dans l'îlet 625, borné par les rues Marengo Milan, Breslau et Arcadia, et formant l'encoignure des rues Marengo et Breslau et mesurant 45 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et faisant face à la rue Breslau, comprenant le tout du lot No 1 et la moitié du lot No 2, ensemble avec toutes les améliorations

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 fev—20—mars 3 10 17 24

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple No 1753 rue Philip, entre les rues Baronne et Brainard. Deux lots de terre avenue Nashville, entre Pritanée et Perrier. Succession de J. R. Lund.

No 55,463—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet, le MARDI 29 mars 1898, à midi, à la Bourse No 629 rue Commune, où sont placés les plans et auxquels on doit se référer, conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 23 février 1898, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à William H. Fitzpatrick, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Jackson, Baronne et Brainard, étant l'îlet No 264, lequel dit morceau ou portion de terre mesurant vingt trois pieds cinq pouces et six lignes (23' 5" 6") de face à la rue Philip, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Brainard, de quatre vingt-seize pieds, six pouces et trois lignes (96' 6" 3") et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Baronne de quatre vingt-treize pieds, quatre pouces et six lignes (93' 4" 4") et une largeur sur la ligne du fond de vingt trois pieds, quatre pouces et deux lignes (23' 4" 2") le tout plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, et dépendances là dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant. Le dit morceau ou portion de terre est composé d'une portion vers la rue Baronne du lot désigné par la lettre F sur un plan par J. A. D'Hémécourt, annexé à un inventaire pris par Oscar Dronet, ancien notaire en cette ville daté le 8 août 18[illegible] dans la succession de Célestin D. Jore. Les améliorations consistent en un cottage simple portant le numéro municipal, 1753 rue Philip, et ayant cinq chambres, 11 y a des hangars, citerne, cour en briques, etc.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 45, borné par l'avenue Nashville, les rues Prytanée, Perrier et Eléonore; les dits lots sont désignés par les Nos 3 et 4, et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après le devis fait par S. J. De L'Isle, architecte, daté le 18 mai 1893, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant M. T. Dumas, autrefois notaire, le 16 octobre 1894.

Conditions—Comptant; et les acquéreurs devant de plus assumer comme partie du prix d'achat les taxes dues et exigibles pour l'année 1898; aussi à faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente. Acte de vente pardevant Charles B. Upton Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

24 fév—24 25 26 27—mars 6 13 20 27 28 29

ORDRE—Que la cession faite par le pétitionnaire soit acceptée, et qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire, Fred Bertrand, soit convoquée et tenue pardevant William A. Dill, notaire public, en son bureau, No 830 rue Commune, en cette ville, commençant le 4ème jour d'avril 1898, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application d'une décharge du dit pétionnaire et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et aussi à l'élection d'un syndic définitif, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et biens du dit pétionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1898.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
S. J. TOURNILLON, Député-Greffier.
Lazarus, Moore et Luce, avocats.
6—mars 6 20 av—4

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Premier District.

Nos 831 et 837, rue Lafayette, entre les rues Baronne et Carondelet.

Succession d'Antonio Agusti,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52,268.

PAR SPEAR ET ESCAFFIER.—Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813 rue Commune — MERCREDI le 16 mars 1898, à midi, sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncières de la Nouvelle Orléans No 717 rue Commune, entre les rues St. Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1898, pour le compte de la dite succession, la suivante propriété à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville dans le fond des lots numéros vingt et vingt et un, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Carondelet, la dite portion de terre est désignée comme lot No vingt deux sur un plan ou devis dressé par L. H. Pilié, voyer, annexé pour référence à un acte de vente à O. Czaminski, pardevant Jules Mossy, notaire, le 30 mars 1872 et mesurant 64 pieds de face à la rue Lafayette sur 64 pieds 2 pouces 2 lignes en largeur dans le fond sur la ligne des lots désignés par les numéros 10, 11, 12 et 13 sur le dit plan ou devis 38 pieds et 4 pouces sur la ligne de côté des lots No 24 et 25 vers la rue Baronne et 34 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté de la rue Carondelet. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, ayant 5 chambres, 2 cabinets, cour, une autre bâtisse à deux étages avec 5 chambres, citerne, hydrant, latrine, etc., connue par les Nos municipaux 831 et 837 rue Lafayette.

Termes et Conditions—Un moitié au plus comptant et la balance en un crédit de un an en billet portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes exigibles dans l'année 1898 au dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 fév—9 16 23 - mars 2 9 16

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Cottage

Dans le Quatrième District — 2838 Troisième, encoignure de la rue Claiborne—A l'Encan.

Succession de James Hyland et épouse

No 51,480. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune — JEUDI, 31 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 25 février 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

La partie supérieure de trois certains lots de terre, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième Quatrième, Willow et Claiborne désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par A. Pelloux en date du 1er février, 1869, déposé pour référence comme plan No 44 dans le bureau de W. Shannon, ancien notaire en cette ville, et aussi désigné par les mêmes numéros, sur un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant Paul E. Lareche, ancien notaire en cette ville.

Les dits lots mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Troisième, sur 76 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Troisième et Claiborne. Lots Nos 2 et 3 sont décrits comme mesurant 30 pieds 9 pouces de face, le mesurement actuel étant à peu près 29 pieds 6 pouces de face à la rue Troisième, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage contenant 2 chambres, cuisine, hangar, etc., connue comme No 2838 rue Troisième.

Conditions de la vente—Le tiers au plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement qui s'y trouvent à être garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur les dites propriétés foncières et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour cette année 1898 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et déposer dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.

27 fev—27 mar—6 13 20 27 31

PAR PAUL & GURLEY.

Une bonne affaire.

Placement sûr et permanent.

Agréable Cottage Double.

1021 et 1023 rue Union près de Remparts, avec bâtisses dans le fonds. Bon voisinage près de tous les agréments, toujours loué et rapportant 820 par mois.

Vente Peremptoire.

SERA VENDU à l'enchère à la Bourse, No 629 rue Commune, mardi le 22 mars 1898 à midi, où le plan est exposé.

Conditions — Un tiers au plus comptant, balance à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêts et clauses usuelles. Acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1898 et déposer 10 pour cent au moment de la vente.

PAUL et GURLEY, encanteur.

6 mars — 6 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re New Orleans Real Estate Company Limited.

No 51,994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune. MERCREDI, le 30 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse de propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune entre les rues Carondelet et St Charles.** En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 février 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursulines, Live Oak et St. John, ledit îlet étant désigné par le No 263; les dits quatre lots de terre sont désignés par les Nos quatre cinq, six et sept, sur un plan ou devis annexé à un acte pardevant Théodule Buisson, notaire, à la date du 26 juillet 1894 et mesurant d'après le dit plan comme suit à savoir—

Ledit No Quatre mesurant trente-cinq pieds 5 pouces de face sur la rue Ursulines, cent trente six pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3, cent dix neuf pieds 11 pouces, et une ligne sur la ligne le divisant du lot No 5 et trente-quatre pieds en largeur dans le fond. Le lot No 5 a trente neuf pieds 5 pouces et 3 lignes de face sur la rue Ursulines, cent dix-neuf pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 4, cent un pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 6 et trente quatre pieds 10 pouces de largeur dans le fond.

Les lots Nos six et sept ont chacun trente et un pieds deux pouces et une ligne de face sur la rue Ursulines, trente pieds de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No six, cent soixante et un pieds cinq pouces, et six lignes sur la ligne vers la rue Dupré, et cent quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue Gayoso le séparant du lot No sept. Le lot No sept, cent quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot No six, et cent trente et un pieds, neuf pouces sur la ligne du lot No huit.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, aux frais de l'acquéreur.

27 février—27—mars 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur

Améliorées et Vacantes des Deuxième et Troisième Districts.

No 833 rue Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine—Une résidence en briques avec mansarde

Nos 835 et 839 rue Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourbon—Cottage à un étage, etc.

Ilet borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne.

11 lots dans ilet borné par les rues Bolivar, Manuel, Jeanne et Barthelemy.

2 lots sur la rue Union, entre les rues Law et Hope.

Succession de Catherine Amélia Dimgen, veuve en première noce de Peter Early et veuve en deuxième noce de Jean Soulaguet.

No 51 926—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER.—Placide J. Spear encanteur — Bureau No 813 rue Commune, MERCREDI le 23 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un jugement total du 7 février 1898 et signé le 11 février 1898 par l'Honorable George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée les suivantes décrites propriétés de valeur, à savoir

1° Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Dauphine, Hôpital et Bourbon, désigné par la lettre C sur un devis dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, annexé à un acte passé pardevant Antoine Dorlocourt, notaire en cette ville, le 28 février 1876, ledit lot mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ursulines sur 88 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en un cottage ayant trois chambres, une autre bâtisse occupée par un salon de Barbe avec deux chambres, citerne, latrine, hydrant, etc., connus par les numéros municipaux 835 et 839 rue Ursulines.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues URSULINES, HOPITAL, BOURBON et DAUPHINE, mesurant 21 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 126 pieds, 9 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 833 (ancien 103 rue URSULINES). Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage avec mansardes, ayant 5 chambres et 2 cabinets, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond ayant 2 chambres; une bâtisse dans le fond ayant une chambre, hydrant, puits latrines, etc.

3° Un certain îlet de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 156 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 3 mars 1866, dont une copie est annexée à un acte pardevant Eusèbe Bonny, notaire en cette ville, borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne, lequel dit îlet contient 22 lots et mesurant 244 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel, 244 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Bolivar et 341 pieds 2 pouces et 5 lignes sur chacune des rues Pauline et Jeanne.

4° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Manuel, Jeanne, Bolivar et Barthelemy, désignée par le No 155 d'après le plan ci-dessus. Ladite portion de terre ayant onze lots et mesurant au pied américain 119 pieds, 4 pouces et 3 lignes de face sur chacune des rues Manuel et Bolivar et 341 pieds, 2 pouces et 5 lignes sur la rue Jeanne et sur les lignes du fond.

5° Un lot de terre triangulaire, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 874 sur un plan annexé à un acte en date du 13 juin, 1868 pardevant Antoine Dorlocourt, notaire, borné par les rues Josephine, Franklin et Lafayette Walks, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Josephine, 87 pieds 9 pouces et 2 lignes de face au Franklin Walk et 90 pieds 8 pouces et 3 lignes de face au Lafayette Walk.

6° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 3 et 4, dans l'îlet No 111, bornés par les rues Bagatelle, Union, Lo et Hope, sur un plan dressé par F. Wilkinson en date du 7 décembre 1836, déposé en l'étude de W. J. Lewis, ancien notaire en cette ville; le lot No 3 mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur; le lot No 4 mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et le reste à un ou deux ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente et garantie par privilèges de vendeurs et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les clauses usuelles concernant les assurances et honoraires d'avocat; 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 fév — 16 17 23 — mars 2 9 16 23

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de J. M. St-Pé et son épouse.

No 55,566, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813 rue Commune, LUNDI 14 mars 1898, à 11 heures A. M. il sera vendu aux enchères publiques au No 1411 rue Baronne entre les rues Melpomène et Thalia en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 février 1898.

Un lot de meubles etc. Conditions, comptant.

2 mars — 2 6 10 14.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence double en bois à deux étages dans le troisieme District.

Nos 2462 et 2464, rue Dauphine entre Espagne et l'avenue St-Roch.

Succession d'Amélia Carbo.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 55,325.

MARDI, 22 Mars 1898, à Midi.

Aussi le même jour.

Un petit lot de meubles et bijouteries.

PAR D. DANZIGER, Encanteur, bureau No 112 rue Caronde et—MARDI, 22 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, en date du 9 février 1898, dans l'affaire ci-dessus numérotée, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne et l'Avenue St Roch, ledit lot mesurant à peu près 32 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, au pied américain, et est composé du tout du lot 8 et à peu près 1 pied de face de toute la profondeur du lot No 7, adjoignant et est séparé par une barrière en planche de la portion restant dudit lot 7.

Lesdits lots étant désignés sur un plan annexé à un acte passé pardevant L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, le 10 avril 1845, ensemble avec tous les droits en commun avec le reste de la portion du lot No 7 à l'usage d'une allée de 3 pieds de face à ladite rue Dauphine sur une profondeur de 37 pieds, qui doit être prise de ladite balance de la portion dudit lot No 7.

LES AMÉLIORATIONS SONT CONNUES COMME LES Nos 2462 ET 2464, RUE DAUPHINE et consistant en une maison en bois à deux étages contenant de chaque côté 6 chambres, hangar, citerne etc. Trottoirs et cour pavés. Rapportant un bon revenu et toujours loué.

CONDITIONS—UN TIERS OU PLUS COMPTANT la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, des dits billets comprenant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de protêts, etc., les taxes de 1898 devant être assumées par l'acquéreur en plus et au dessus de son enchère et il devra déposer 10 pour cent comptant à l'adjudication pour lier la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. J. Dreyfous, notaire.

Mobilier.

Et le même jour, mardi, 22 mars 1898 à 10:30 A. M. aux chambres demeurant 54 et 56 rue Baronne, un petit lot de meubles de maison et de bijoux d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

13 fev—13 20 27—mars 6 13 20 à date

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre vacants de choix dans le premier district, dans l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, Scott et Pierce.

Dans l'affaire de la succession de Frank H. McNulty.

No 55,245—Cour Civile de District, Div. A.

PAR REINACH & OTERI — Solomon Reinach, encanteur, bureau No 636 Place Commerciale.—Il sera vendu LUNDI, 4 avril à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre Carondelet et St Charles. En vertu et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé 21 février 1898, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite sera vendue aux enchères publiques.

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District, dans l'îlet No 753, borné par les rues Banks, Palmyre, Scott et Pierce, désignés comme lots numéros six et sept et mesurant 25 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Scott, par une profondeur de 123 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, et toutes les clauses de sécurité. Les taxes d'Etat et de ville pour 1898 doivent être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 20 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Hunter O. Leake, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

1er mars—1 14 28—avril 3 4

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de frêt non réclamé.

A peu près 1500 colis de marchandises de valeur.

ATTENTION MARCHANDS.

Jeudi le 10 mars 1898 à 10:30 heures A. M.

Je procéderai à la vente à l'encan, conformément à l'acte 124 de la session de 1890 de l'assemblée générale de la Louisiane, autorisant la vente (common carriers) de tout frêt non réclamé et régularisant la disposition des dits revenues, etc., au dépôt du frêt de l'Illinois Central Railroad Company sur la levée, pied de la rue Gaiennie, pour le compte de qui cela peut concerner de la propriété ci-après décrite quinze cent (1500) colis de marchandises non réclamées, etc., le tout plus ou moins.

Conditions—comptant sur les lieux.

W. P. Fitzpatrick, encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet.

27 fev—27—mars 6 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'une manufacture de Souliers et de Pantoufles.

—AUSSI—

Un Cheval et Wagon.

Simeon Emanuel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,496—En vertu d'un ordre de vente daté le 7 mars 1898 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 21 mars 1898, à 1:30 heure P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 130 Exchange, aux 3me et